



Vente d'un maison

Par Brie

Bonjour. Je suis veuve. Je viens d'emménager en résidence sénoriale pour problème de santé. J'ai mis ma maison en vente (faible prix, maison ancienne) car je ne peux assurer le loyer et les charges de la résidence avec ma petite retraite seule. J'ai deux enfants. Comment se passe le partage de la vente de ma maison ? Merci de votre réponse. Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Comment se passe le partage de la vente de ma maison ?

On répartit le prix de vente en fonction des parts de propriété de chacun. Si vous êtes l'unique propriétaire tout le prix de vente vous revient intégralement. Si vos enfants possèdent une part de la maison, par exemple s'ils ont hérité de leur père, ils ont droit à la valeur de leur part.

Après il est possible de s'entendre autrement :

- si vous êtes seule propriétaire vous pouvez donner une somme à vos enfants
- si vous êtes usufruitière, ils peuvent accepter de reporter l'usufruit sur le prix de vente
- si vous êtes plusieurs propriétaires chacun de vous peut choisir de donner sa part à l'un ou l'autre, etc.

Par janus2

J'ai mis ma maison en vente

Bonjour,

Etes-vous seule propriétaire ? Si vos enfants ont aussi une part de propriété, vous ne pouvez pas, seule, mettre la maison en vente, il faut l'accord de tous les propriétaires.

Par Brie

Merci beaucoup de vos réponses -tant Isadore, que Janus.

Je ne trouvais pas la réponse sur le net.

Effectivement, je suis seule propriétaire. Mes 2 enfants n'ont aucune part dans ce bien

Vous me rassurez. Encore merci !.

Par Brie

Merci beaucoup de vos réponses -tant Isadore, que Janus.

Je ne trouvais pas la réponse sur le net.

Effectivement, je suis seule propriétaire. Mes 2 enfants n'ont aucune part dans ce bien

Vous me rassurez. Encore merci !.

Par Isadore

De manière générale, le fait d'avoir des enfants ne change rien au droit de propriété. On possède et dispose librement de ce qui est à soi, ça ne regarde pas les enfants. Et réciproquement, les enfants font ce que bon leur semble avec leur patrimoine passé la majorité.